

INTRODUCTION

Alain CHEMIN

Le présent ouvrage rassemble les contributions entendues lors du dix-huitième colloque organisé par le *Monde diplomatique* et l'association Les Carrefours de la pensée, qui s'est tenu au Mans les 14, 15 et 16 mars 2008. Consacrée aux migrants, la manifestation a rassemblé de trois cents à six cents personnes selon les séquences. Les carrefours, lieu de rencontre annuel entre un public fidèle et une palette de spécialistes – historiens, géographes, sociologues, journalistes... – traitent de questions d'actualité auxquelles il est difficile de rester indifférent. L'objectif est de fournir à tous ceux qui le désirent des éléments d'information et d'analyse fiables permettant d'engager un débat éclairé entre citoyens responsables.

Le choix des sous-thèmes et celui des intervenants ont été faits par Martine Bulard du *Monde diplomatique* en concertation avec l'association des Carrefours de la pensée. Pendant le colloque, deux à trois heures ont été consacrées à chaque problématique particulière abordée dans ces sous-thèmes :

- Quels sont les causes et les caractères des principaux flux migratoires actuels à l'échelle du monde et de la France ?
- Comment les migrants vivent-ils leur double appartenance culturelle et sociale : celle de leur État d'accueil et celle de leur État d'origine ?
- Quel est le rôle des migrants dans le métissage des cultures ?
- Pourquoi les migrants sont-ils indispensables à l'économie et à la démographie de nombreux pays ?
- Quelles sont les politiques migratoires des pays d'arrivée et des pays de départ ? Le droit de migrer est-il encore un droit fondamental ?

Cette introduction reprend de façon synthétique, mais sans chercher à être exhaustive, la substance des différentes contributions.

Pourquoi le titre : *Migrants, craintes et espoirs*?

Monsieur Boulard, maire du Mans, rappelle fort à propos dans son mot d'accueil aux participants du colloque que « la migration est une constante de la nature humaine » et qu'elle a donc existé dès l'apparition des pré-hominiens en Afrique. La théorie du peuplement à partir du berceau africain a été confirmée par les recherches génétiques et paléontologiques et on peut supposer que les raisons de la mobilité de l'homme préhistorique étaient peu différentes de celles de l'homme d'aujourd'hui : connaître d'autres horizons, rechercher sa nourriture ou un travail, quitter un espace qui ne répond plus à sa curiosité ou qui devient hostile... Et dans les premières sources écrites de l'Histoire les migrations sont présentes.

Mais, si depuis toujours les hommes sont des migrants, les migrations internationales ne sont pas des phénomènes réguliers. Les facteurs d'intensité sont multiples et variables dans le temps et dans l'espace : facteurs politiques et géopolitiques, changements économiques, mutations techniques dans les systèmes de transport, dynamismes démographiques.

Depuis la découverte de l'Amérique les migrations internationales se sont inscrites dans trois grands contextes : celui de la colonisation et du peuplement des pays neufs, celui de la décolonisation et enfin celui de l'ère de la globalisation et de la fin d'un monde bipolaire. Le monde se veut un « village planétaire » mais les données géopolitiques et géo-économiques contemporaines ne sont plus celles des périodes précédentes. La migration est devenue à la fois plus facile – jamais les moyens de transport et de communications n'ont été aussi performants – et plus difficile – jamais il n'y a eu autant d'États, et donc de frontières et de lois encadrant les mouvements des migrants internationaux. Dans ces conditions, la migration, qui ne concerne qu'une infime minorité de la population mondiale (moins de 3 %), est, pour chaque migrant, à la fois source d'espoir en une vie meilleure et peur de l'avenir en raison des difficultés à affronter.

Les migrations : une constante de l'histoire humaine

Phénomène aussi vieux que l'humanité, les migrations ont été à l'origine du peuplement du monde. Pour, la France Gérard Noiriel parle de « *melting pot* gaulois » : Celtes, Romains, Germains, Vikings « se sont progressivement fondus au cours des mille années qui séparent la fin des migrations de masse (X^e siècle) du début de l'immigration (milieu du XIX^e)¹ ».

Grâce à la révolution industrielle, à l'évolution des transports et aux changements démographiques, les flux migratoires se sont multipliés à partir

1. Gérard NOIRIEL, *Population, immigration et identité nationale en France, XIX^e-XX^e siècle*, Hachette, 1992.

du XVII^e siècle et ont donné au monde contemporain son visage actuel. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'Europe a alimenté les flux migratoires les plus importants de l'histoire de l'humanité en direction des autres continents. Aujourd'hui, les directions des flux se sont inversées pour l'Europe et surtout ceux-ci se sont multipliés et complexifiés à l'échelle des continents et du monde, modifiant souvent la physionomie des populations. Devant l'inquiétude et la peur irraisonnée suscitées par l'arrivée de nouveaux migrants dans de nombreuses régions du monde, tant dans les pays développés que dans certains pays en développement, il est nécessaire de dresser un tableau rigoureux des mouvements migratoires depuis trois siècles, y compris les mouvements des réfugiés liés aux conflits : c'est ce qu'ont fait les intervenants de la première demi-journée.

Les migrations en Occident du XIX^e siècle à la seconde guerre mondiale

Pour Marie-Claude Blanc-Chaléard, le grand XIX^e siècle (1820-1920) est le siècle des « migrations de masse ». La croissance démographique, la révolution des transports et les conséquences de la révolution industrielle sont à l'origine de ces mouvements migratoires à l'intérieur de l'Europe et entre l'Europe et les États-Unis.

La mobilité est partout en Europe aussi, à l'intérieur des États d'abord, entre villes et campagnes, vers les régions du textile, du charbon et de l'acier. Mais un fort gradient économique séparant « l'Europe du cheval-vapeur » au Nord et à l'Ouest de « l'Europe du cheval de trait » au Sud et à l'Est, les migrations transfrontalières s'amplifient.

Historiens et démographes ont rappelé que le « monde d'avant » n'était pas immobile et que les sociétés européennes avaient l'expérience des migrations temporaires, saisonnières ou plus durables, et même des voyages au long cours (*Girovaghi* italiens)². Quant aux migrations transatlantiques, elles n'ont fait que relayer les migrations forcées de la traite négrière, abolie seulement en 1815, ou les migrations sous contrat des *redemptionners*³ qui s'éteignent à peu près en même temps.

En Europe, les flux migratoires varient donc selon les pays mais la France est le seul État où l'immigration l'emporte très nettement sur l'émigration.

En 1881, le million d'étrangers est dépassé, on ne descendra plus au-dessous. Au début du siècle, le Comité des forges cherche à organiser des recrutements réguliers.

Les migrations de masse s'accomplissent dans un contexte politique particulier : celui de la construction des « États-nations ». Or, la cohésion

2. Klaus J. BADE, *L'Europe en mouvement : la migration de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Le Seuil, « Faire l'Europe », 2002.

3. Assimilables à des esclaves, ces émigrants européens payaient leur voyage en travaillant sans percevoir de gages pendant une durée spécifiée par contrat (1720-1820).

d'une communauté nationale qui a de plus en plus son mot à dire avec l'avènement de la démocratie se trouve mise en cause par la présence d'une population migrante d'origine étrangère « non nationale ».

Autrement dit, si l'économie demande la liberté, la nation impose le protectionnisme. Les États vont donc très vite élever des frontières juridiques pour protéger leur main-d'œuvre, leur sécurité ou leur qualité raciale.

La volonté de maîtriser les flux migratoires passe par la mise en place de mesures dans les pays d'immigration. Dès 1849, la France institue une procédure d'expulsion des étrangers pour menace à l'ordre intérieur et, entre 1850 et 1925, la plupart des pays d'immigration se dotent d'un arsenal de mesures leur permettant de limiter et de filtrer les flux migratoires. Le nationalisme lié à la première guerre mondiale renforce cette méfiance vis-à-vis des étrangers tout en notant les besoins en main-d'œuvre extérieure pour les usines d'armement. Entre les deux guerres, les flux migratoires vers les États-Unis diminuent et, au sein de l'Europe où ils restent importants, ils sont bouleversés par la destruction des Empires, les révolutions russes et la « réorganisation souvent conflictuelle des frontières ». En France la situation des migrants est souvent difficile comme lors de la crise des années 1930.

Privés de travail, privés de cartes, les étrangers furent refoulés en grand nombre, certains par trains entiers avec leur famille (les Polonais). Parallèlement, la gangrène xénophobe et antisémite avait saisi les classes moyennes bien davantage que les ouvriers. On sait ce qu'il en advint. Seul grand pays d'immigration en Europe, la France connut dans les années 1930-1940 sa pire époque xénophobe.

En conclusion l'intégration des migrants qui ont contribué au développement économique des pays occidentaux ne « s'est pas faite sans difficulté ». Les États concernés ont mis en place des mécanismes pour « concilier exigences de l'économie et protection nationale ».

L'invention de l'immigration (1881-1882)

À partir de quand le mot « immigration » a-t-il été utilisé en France pour désigner l'entrée des étrangers ? Selon Gérard Noiriel, l'essentiel des faits qui ont abouti à l'utilisation de ce concept se sont déroulés en 1881-1882. Avant cette date, les migrations qui préoccupaient les Français, et en particulier les élites urbaines, étaient celles des ruraux qui venaient gonfler le nombre des ouvriers prolétaires ouverts aux idées révolutionnaires... d'où l'instauration des « passeports à l'intérieur ».

À partir de 1860, lorsque la France signe des traités de libre-échange, avec l'Angleterre et la Belgique notamment, vous pouvez entrer en France sans papiers si vous êtes belge ou anglais. Mais, dans le même temps, si vous habitez Le Mans

et que vous voulez aller à Reims, vous devez demander un passeport. C'est donc une logique complètement contraire à celle qui s'est imposée par la suite.

Il est extrêmement important de souligner aussi, qu'à cette époque, la question des étrangers n'est pas connectée à la question des migrants. Les étrangers, dans le discours dominant sous le Second Empire, sont presque toujours vus très positivement. C'est un peu l'idéal du principe des nationalités. La notion de menace «étrangère» qui, après, va s'imposer, n'est pas encore ancrée dans les esprits.

Avec la Troisième République l'espace public s'élargit : les classes laborieuses paysannes et ouvrières sont intégrées au sein de l'État-nation. Dans le même temps des chercheurs universitaires montrent que la France se dépeuple et qu'en conséquence l'immigration est nécessaire. Les conflits qui surgissent parfois entre des ouvriers «nationaux» et des ouvriers d'origine étrangère prennent alors une résonance nationale : c'est le cas de l'affaire des «Vêpres marseillaises» qui se produit à Marseille le 17 juin 1881 lorsque des ouvriers italiens qui ne célèbrent pas le retour des soldats du corps expéditionnaire de Tunisie sont violemment pris à partie par la population.

Jusque-là, ces questions qui se passaient à l'intérieur de la classe ouvrière n'intéressaient pas les élites. Il n'y avait pas d'articles dans la presse nationale car les hommes politiques ne s'en préoccupaient pas, vu que ces affaires concernaient les classes laborieuses, des classes populeuses, considérées comme violentes par définition. On n'allait donc pas chercher à l'intérieur de ce monde ouvrier pour savoir qui était français ou qui ne l'était pas.

En 1881, moment où le régime républicain s'impose, les rixes entre ouvriers commencent à être requalifiées. On passe d'une définition sociale à une définition nationale. Ces ouvriers, on les voit désormais les uns et les autres comme des représentants de leur nation et, du coup, un nouveau discours s'installe visant à présenter des violences entre ouvriers comme des formes d'opposition entre représentants de différentes nationalités. Le discours tenu sur les migrations s'en trouve complètement bouleversé.

La France se divise entre les libéraux, favorables à l'ouverture des frontières, et les radicaux, qui accusent les étrangers d'être responsables des problèmes économiques et sociaux du pays et qui adoptent donc une attitude protectionniste. La volonté politique d'assimiler les étrangers, nombreux dans les régions frontalières, aboutit à la loi du 26 juin 1889 qui stipule que l'enfant né en France d'un parent étranger né en France est français à la naissance.

Cette loi ne réduit pas les oppositions qui divisent les Français vis-à-vis des étrangers. Tout fait divers concernant un étranger est utilisé par les républicains pour justifier la loi de 1889 mais après 1889 il est repris par la droite et l'extrême droite pour dénoncer les étrangers qui ne peuvent devenir de bons nationaux et pour établir une hiérarchie des hommes fondée sur la race :

« Regardez ces gens : on les a naturalisés, on leur a donné la nationalité française, et pourtant ils continuent à manquer de loyauté à l'égard de la nation française parce qu'ils font de la politique, etc. ».

Ce débat va déboucher sur la question « Qu'est-ce que c'est qu'être français ? » Puisque le droit ne suffit pas à faire un Français, il faut chercher autre chose. Et c'est à partir de ce moment-là qu'on va se servir de l'anthropologie physique, donc du critère des races pour redéfinir la notion de Français à partir de l'origine. À mon sens, c'est à ce moment-là que va naître le racisme dans sa forme moderne. La première dimension du racisme en France va être l'antisémitisme. Et le livre d'Édouard Drumont *La France juive* publié en 1886 est la première formulation par l'extrême droite de cette thématique.

Ce paysage politique français qui oppose un « pôle national sécuritaire », stigmatisant les étrangers et un « pôle social humanitaire » plus ouvert subsiste tout au long du XX^e siècle.

Les migrations internationales dans le mouvement du monde

Après avoir brièvement rappelé comment, à partir du foyer africain, l'odyssée migratoire de l'homme a abouti à la diffusion planétaire de l'espèce humaine, Gildas Simon analyse les principaux flux migratoires actuels.

Statistiquement le nombre des migrants internationaux croît plus vite que la population mondiale. Il est actuellement d'un peu plus de 210 millions de personnes ce qui ne représente que 3,3 % de la population mondiale. Mais ce chiffre est surévalué dans la mesure où de nombreuses personnes recensées comme non-nationales n'ont pas migré. Elles sont devenues étrangères là où elles habitaient auparavant du fait de la prolifération des États et de la modification des frontières internationales comme dans le cas des changements intervenus lors de l'implosion de l'URSS.

Le paysage migratoire du début du XXI^e siècle est aussi très différent de celui du XIX^e siècle décrit par Marie-Claude Blanc-Chaléard : un seul continent, l'Europe, assurait alors l'essentiel des départs qui étaient le fait de travailleurs manuels tandis qu'aujourd'hui les flux de départ touchent tous les pays de la planète et plus de catégories sociales :

Les migrants actuels proviennent, désormais, de presque tous les pays du monde. Il n'est guère de pays qui n'ait un nombre significatif de ressortissants à l'étranger, y compris la Corée du Nord, où plus d'une centaine de milliers de personnes ont réussi à fuir un système en faillite politique et économique pour gagner la Chine et le Japon. Quelle que soit l'échelle d'analyse, la diffusion du phénomène semble toucher désormais, toutes les catégories sociales, à l'exception peut-être des plus riches mais aussi des plus défavorisés.

Géographiquement les premiers foyers de départ se situent dans les pays d'Asie – Chine, Inde, Pakistan... – puis viennent les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est. Les pays de départ sont donc majoritairement des pays du Sud – pays les moins avancés (PMA) et pays émergents – où le « mal développement » est une cause de migration tant pour

les diplômés que pour les autres travailleurs. Les migrations internationales ne sont pas cependant absentes dans les pays industrialisés : elles sont liées soit aux transformations politiques dans les pays de l'ex-bloc soviétique, soit aux fonctionnements des entreprises multinationales qui favorisent la mobilité professionnelle dans les pays de l'OCDE.

La géographie des pays d'accueil a profondément changé depuis un siècle. Elle se caractérise aujourd'hui d'une part par une diminution du nombre des pays d'accueil (28 pays accueillent les trois quarts des migrants) et d'autre part par une concentration des immigrants dans les régions riches des pays du Nord comme du Sud :

La tendance ancienne à la concentration dans les espaces les plus riches de la planète se confirme : en 2005, la moitié environ (48 %) des migrants habitent désormais dans les pays développés à revenu élevé : États-Unis, Canada, Union européenne, Australie, Japon ; 11 % dans les pays riches du Sud, dotés des principales ressources et des réserves mondiales en hydrocarbures (États bordiers du golfe Persique) ; 13 % des migrants résident dans des pays à revenus intermédiaires (Russie). Le quart (27 %) vit ou survit dans les pays pauvres de la planète, voire parmi les plus pauvres.

Qui sont ces migrants et pour quelles raisons partent-ils ? La migration est une « réponse à l'état du monde actuel » inégalement développé. Pour la majorité des migrants elle est subie et voulue comme un moyen d'accéder aux besoins les plus élémentaires de l'homme : la nourriture, le logement, l'éducation, la santé. Cette volonté de réalisation individuelle ou collective s'inscrit dans un imaginaire migratoire fécond, « de tous les temps, de toutes les sociétés, de tous les espaces » :

C'est bien cette marche vers l'espoir d'une vie meilleure et plus digne, qui met en mouvement, chaque année, des millions de migrants à travers le monde et les amène à partir, malgré toutes les difficultés et en dépit de tous les obstacles ; elle motive pour les individus et les groupes familiaux l'adoption de stratégies de mobilité géographique et sociale de plus en plus complexes.

Du fait de la mondialisation et des obstacles à franchir les frontières, le migrant n'est plus le plus pauvre. Il est parfois diplômé et doit avoir un capital non négligeable pour affronter le coût du voyage et les dépenses nécessaires à sa subsistance en attendant d'avoir trouvé un emploi. L'émigration se marchandise et certains flux relèvent parfois de « nouveaux trafics d'êtres humains »

Enfin les migrations internationales génèrent des flux financiers importants, preuves de la place économique des migrants dans les pays du Nord qui deviennent sources de revenus pour les pays du Sud :

Certes, la logique migratoire est porteuse d'une forte aspiration à la promotion économique – voie d'accès à la mobilité sociale – mais l'envolée des transferts a une signification plus forte, elle signe véritablement l'intégration économique des immigrés dans les pays riches du Nord et du Sud, et plus particulièrement la réussite des qualifiés, des cadres et principalement, sans doute, celle des entrepreneurs.

Si le travail des migrants est nécessaire à l'économie des pays d'accueil les envois financiers à leurs familles sont vitaux pour le développement et la lutte contre la pauvreté. Dans de nombreux pays d'Asie et d'Afrique les « remises » sont la première source de revenus.

En conclusion Gildas Simon rappelle que la migration internationale n'est pas une composante comme les autres de la mondialisation. Elle met en jeu des êtres humains tous « membres de la famille humaine » (Jean-Paul II) et, pour cette raison, ceux qui migrent devraient bénéficier d'une approche respectueuse et attentionnée de la part de tous les acteurs politiques, économiques et administratifs qui interviennent dans leur vie.

Les migrants: identités et intégration

Tout migrant qui s'installe dans un pays se trouve confronté aux modes de fonctionnement d'une société et d'un État nouveaux pour lui. Il a donc l'obligation de s'adapter aux nouvelles réalités de sa vie quotidienne tout en ne se reniant pas lui-même puisqu'il est porteur d'une autre culture et d'autres attaches familiales, sociales, voire politiques. Cette situation peut être source de conflits d'intérêt comme Gérard Noiriel nous l'a montré avec l'affaire des « Vêpres Marseillaises ». Comment les migrants vivent-ils donc leur rapport au local, au national et au transnational et comment les sociétés où ils se trouvent les considèrent-elles ?

Diaspora et mémoire: à propos de l'application de certaines notions au monde noir des Amériques

Christine Chivallon s'interroge sur les analyses différentes des scientifiques vis-à-vis des communautés issues des grandes migrations et en particulier de la migration noire forcée vers les Amériques. Longtemps la notion de « diaspora » n'a pas été appliquée au « monde noir » des Amériques, c'est-à-dire à « un ensemble culturel, formé à partir de la traite transatlantique, la première migration forcée de la modernité occidentale ». Ce refus s'explique par les définitions différentes du terme de diaspora données par les chercheurs. En France, la diaspora juive est le modèle qui sert à définir le concept :

La définition classique s'appuie sur le modèle archétypal de la diaspora juive et associe le phénomène de dispersion au maintien d'une conscience communautaire. L'identité collective, dans le cas de la diaspora, survit au déplacement et au déracinement

Dans le monde anglo-saxon où les recherches postmodernes et postcoloniales sur la notion de diaspora sont nombreuses, la permanence d'une identité figée n'est plus considérée comme son fondement essentiel :

Aucune identité n'est désormais pensée comme stable et reconductible mais, tout au contraire, fluide et en mouvement constant. [...] Ici, c'est la figure de la dispersion qui l'emporte pour reconnaître le caractère à jamais instable des constituants de l'identité. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la diaspora, relative à une expérience éminemment ancienne, est ainsi devenue la figure majeure des écrits postmodernes.

La diaspora du monde noir concerne géographiquement les régions d'Amérique qui ont été marquées culturellement par la présence d'esclaves africains et de leurs descendants mais aussi l'Europe occidentale suite aux migrations contemporaines.

Pourquoi le terme de « diaspora » a-t-il été utilisé par les scientifiques anglo-saxons pour désigner les Africains Américains alors qu'il ne l'a pas été par les Français ? Parce que les chercheurs du Vieux continent portent sur l'ensemble culturel formé par les Noirs d'Amérique un jugement fondé sur l'idée héritée d'une opposition entre le civilisé et l'indigène, profondément ancrée dans l'imaginaire des pays colonisateurs. Différent du contexte multi-culturel anglo-américain où les questions raciales sont abordées sans réticence, l'universalisme à la française ne saurait utiliser le concept de diaspora pour désigner des personnes selon un critère racial :

Pour la France et les citoyens français des Antilles en particulier, la remarque de Jacques Fredj formulée dans *Les Temps Modernes* en 1983, reste toujours valable : l'intégration historique dans le modèle républicain a rendu « impossible l'expression de certaines contradictions sous l'aspect de la différence raciale ». Comment dans ce cas pouvoir s'en référer à l'existence d'une diaspora dite « noire » ?

À l'opposé les anglophones n'hésitent pas à ériger la diaspora africaine en modèle archétypal de « diaspora victime » aux côtés des diasporas juive et arménienne. Les débats entre universitaires français et anglo-saxons, au cours des dernières années du XX^e siècle, sont nombreux et passionnés. Ils vont aboutir au début des années 2000 à l'acceptation par les scientifiques français du concept de diaspora pour les Noirs. Mais l'utilisation du mot ne signifie pas la fin de la réflexion. Au contraire, il s'agit maintenant d'étudier ce qui lie entre elles ces populations qui ont en commun l'héritage de l'esclavage.

L'emploi du mot diaspora rejoint les questions posées par l'irruption du concept de « mémoire » entré dans le champ du politique et instrumentalisé. La réflexion sur les deux concepts montre combien il est difficile de travailler sur l'interprétation des données de l'histoire et l'analyse des catégories que nous utilisons pour ce faire :

Dans le cas de la mémoire, ce sont deux catégories d'analyse que nous mettons en usage : celle de mémoire et celle d'histoire. Les deux ne sont pas dans une position hiérarchique qui rendrait l'une moins sociale et moins politique que l'autre, mais résulte de l'intention d'acteurs à l'intérieur ou à l'extérieur du champ académique.

La diaspora chinoise : diversité des identités et multiplicité des allégeances

Emmanuel Ma Mung insiste, en ouverture de son intervention, sur l'importance du pluriel utilisé pour le mot « identités » qui fait référence d'une part à la diversité d'origine des migrants et d'autre part au fait « qu'un migrant peut avoir plusieurs identités ».

Il nous décrit cette diversité des situations à l'aide d'une photo d'un défilé du Nouvel An chinois à Paris où affirmation identitaire et allégeances s'expriment au même moment :

C'est à la fois une manifestation identitaire très forte, puisque vous avez tous les stéréotypes de ce qu'on attend d'un défilé du Nouvel An chinois – danse des dragons et costumes traditionnels – exactement comme on souhaite les voir. Mais, en même temps, en tête de cortège, on a côte à côte des drapeaux tricolores et des drapeaux de la Chine continentale. Il y a là quelque chose comme une hybridation, un métissage. Cela montre que les appartenances ne sont pas exclusives et qu'on peut, dans le même moment, manifester plusieurs de ces appartenances.

À propos de ces identités et allégeances multiples, Emmanuel Ma Mung parle d'hybridation. Ainsi les œuvres littéraires de François Cheng, membre de l'Académie française et Gao Xing Jian, prix Nobel de littérature en 2000 ne sont, selon lui, ni « purement chinoises », ni « purement françaises ». Elles associent des expériences appartenant à des mondes différents, ce qui fait leur valeur.

Au-delà de l'exemple français, il dégage les caractères communs des *chinatowns* :

- implantations dans les grandes mégapoles,
- paysages urbains communs : idéogrammes, architecture décorative,
- activités commerçantes majoritaires.

Mais il souligne aussi la diversité des situations, liées à l'histoire migratoire de chaque communauté et aux conditions locales.

Toutes ces *chinatowns* s'inscrivent pleinement dans l'organisation d'un monde globalisé :

Ces *chinatowns* sont également les principaux nœuds d'un réseau mondial qui est constitué de flux de toutes natures : des flux économiques, des flux financiers, des flux de produits et de services, des flux d'informations de toutes sortes mais aussi des flux affectifs.

Cette inscription dans la mondialisation est d'autant plus forte que la diaspora chinoise se caractérise par son ancienneté, son importance numérique (35 millions), sa très large dispersion dans le monde et, aujourd'hui, son rôle économique. Les principaux foyers, qui sont les plus anciens, se situent en Asie du Sud-Est. L'implantation dans les Amériques s'est faite au XIX^e siècle et, un peu plus tard, en Europe. Aujourd'hui on note des flux importants vers l'Afrique ainsi que des « flux interpolaires » entre les pays

de diaspora. Cette grande diversité des origines des migrants produit « une sorte de cosmopolitisme » interne à la diaspora chinoise.

Le renouveau de la question de l'asile au Proche-Orient à travers l'exemple des réfugiés irakiens en Syrie

Le Moyen-Orient dans son ensemble a été tout au long de l'Histoire un lieu de passages et de rencontres des peuples. Aujourd'hui encore il reste un espace de migrations, volontaires ou forcées, avec tous les problèmes d'accueil et de cohabitation qui existent dans les régions d'implantation des migrants. Mohamed Kamel Dorai analyse la situation des migrants irakiens en Syrie, qu'ils aient le statut de réfugiés ou non.

La migration irakienne en Syrie qui existe depuis les années 1970 pour des raisons économiques, sociales et politiques a touché des groupes divers : gens de gauche, Kurdes, chrétiens. Au début du XXI^e siècle entre 60 000 et 70 000 Irakiens résidaient en Syrie. La chute de Saddam Hussein et la guerre gonflent le nombre de migrants irakiens vers la Syrie. Ils seraient aujourd'hui 1 500 000 dont 180 000 enregistrés comme réfugiés auprès du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Devant cet afflux sur son territoire, la Syrie a décidé en 2007 de modifier sa politique d'accueil en exigeant un visa d'entrée pour les nouveaux immigrants. Cette mesure politique se traduit par une réduction immédiate du nombre d'entrées ainsi que du nombre, très élevé, d'allers et retours entre les deux pays.

Nombreux à Damas, les Irakiens se regroupent dans les quartiers périphériques qu'ils marquent de leur présence : les quartiers habités par les Irakiens changent de physionomie depuis leur arrivée dans la capitale syrienne, preuve s'il en est que le « transit » de ces migrants se prolonge suffisamment pour qu'il s'inscrive dans le paysage urbain

À travers deux exemples géographiques pris dans la banlieue de Damas, Mohamed Kamel Dorai décrit ensuite les quartiers où se concentre la population irakienne et qui se singularisent par :

- l'importance des agences de transport liées, avant l'instauration des visas, aux échanges intenses entre la Syrie et l'Irak,
- la multiplication des petits commerces de proximité et l'ouverture d'ateliers (de confection),
- la construction de nouveaux immeubles.

Cette présence irakienne n'est pas sans créer des problèmes relationnels avec les Syriens :

La diversité des situations migratoires – réfugiés fuyant des persécutions, personnes fuyant l'insécurité généralisée, commerçants ou entrepreneurs dans l'impossibilité de travailler, etc. –, et l'accueil réservé aux Irakiens en Syrie, ont permis à la société irakienne de se recomposer en exil et de s'adapter à la société

d'accueil, même si l'exil forcé a généré une dégradation générale du niveau de vie des Irakiens et des tensions accrues dans la société syrienne dues à l'importance de la présence irakienne dans certains quartiers.

Pour finir Mohamed Dorai rappelle que les Irakiens de Syrie n'échappent pas à la situation précaire de tous les migrants du Proche-Orient dont l'intégration n'est jamais assurée sur le long terme comme on l'a vu avec les Palestiniens au Koweït. Chaque migrant se tient prêt au retour ou au départ pour un pays tiers.

Les migrants: sources d'enrichissement culturel?

Il faut que les villes qui ont le monde en leur sein, regardent s'additionner les richesses que représente le fait d'avoir l'ensemble du monde sur leur territoire (Jean-Claude Boulard, maire du Mans lors de l'ouverture du colloque).

Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. À l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations (Octavio Paz).

Que ce soit à la suite des mouvements migratoires qui font cohabiter des populations de cultures diverses ou en raison des techniques modernes de communication qui permettent de voir en direct les sociétés du monde, les contacts et les échanges sont inévitables. La pluralité est inscrite à toutes les échelles et se diffuse dans nos villes et nos campagnes qui vivent et se développent dans la diversité de leurs composantes: de là naissent de nouvelles formes culturelles et, si certains redoutent une uniformisation et un appauvrissement de « leur » culture, d'autres au contraire pensent que ce « métissage » est source d'enrichissement.

Le chatolement des identités musicales et les enjeux du « glocalisme »

Laurent Aubert commence son intervention par un inventaire des terminologies utilisées pour classer les musiques qu'il critique en montrant qu'elles ne sont pas dénuées de présupposés idéologiques: « musique classique », « musiques du monde » (*world music*), musiques européennes, musiques folkloriques, musiques populaires, musiques ethno, musiques traditionnelles. Mais chaque définition a ses faiblesses:

- La musique classique n'est-elle pas une musique du monde ?
- En quoi la musique iranienne serait-elle moins classique que la musique classique européenne ?
- Qu'est-ce qu'une musique traditionnelle ?
- En quoi la musique des Peuls du Niger serait-elle plus ethno que celle des Bretons ?....

D'où cette remarque quant à la dénomination des musiques du monde réunies sous le vocable de musiques traditionnelles:

Ces questions terminologiques peuvent paraître futiles ; mais elles me semblaient importantes à soulever car elles posent dans une large mesure le cadre psychologique dans lequel nous sommes amenés à aborder une musique n'appartenant *a priori* pas à notre champ culturel, et donc à concevoir l'altérité en matière de musique.

Cette difficulté à dénommer un style n'est pas propre au domaine musical et Laurent Aubert note malicieusement qu'à propos du nom du musée du quai Branly « les décideurs ont décidé de ne rien décider ». Le choix d'un nom n'est jamais neutre et celui qui nomme une musique la catalogue d'après son point de vue. Or « une musique est toujours plus que de la musique ». Elle est socialement et culturellement déterminée et on ne peut combler la distance culturelle existant entre l'émetteur et le récepteur.

Dans nos pays, l'écoute des « musiques du monde » est aujourd'hui une réalité quotidienne soit à travers des enregistrements sonores ou audiovisuels, soit en concert. Mais cette audition est « une reconfiguration ». Dans le cadre d'un concert il y a décontextualisation – l'acte musical est hors de son espace culturel créateur – et recontextualisation – le concert devient une cérémonie de resacralisation :

Les musiciens deviennent ainsi les acteurs de ce qu'on pourrait appeler un rituel de transculturation, reposant sur la réciprocité de l'exotisme : à l'exotisme de fait, que manifeste leur musique pour ses nouveaux auditeurs, répond pour eux l'exotisme de situation, à laquelle les expose le concert. C'est d'ailleurs généralement de façon très consciente que les musiciens « du monde » acceptent de se plier aux règles du jeu. Même s'ils savent qu'une telle situation implique qu'ils ne livrent qu'une image projetée de leur art, qu'une vitrine de leur culture.

La globalisation et la mondialisation nous donnent la possibilité d'apprécier la musique et les autres arts hors du contexte territorial où ils sont apparus et elles créent des processus de métissage et de créolisation. Cette inter-pénétration du local et du global s'appelle « glocalisme » expression barbare née aux États-Unis pour désigner ce qui nous pousserait à « penser localement et agir globalement ». Cette interculturalité musicale est aussi fortement orientée par l'économie : les musiciens migrants réorientent leur pratique musicale en tenant compte des lois du marché. La mondialisation musicale est le résultat de trois types de flux :

- flux de personnes, c'est-à-dire de migrants qui se déplacent avec leur culture musicale,
- flux musicaux véhiculés par les techniques modernes d'enregistrement et de communication et qui permettent à chacun d'écouter, voire de pratiquer une musique d'ailleurs,
- flux commerciaux qui favorisent telle ou telle forme musicale en fonction du marché.

L'identité musicale est de moins en moins une affaire d'héritage ; elle est largement devenue une question d'affinités et d'options personnelles.

Le parcours d'une migrante

Azadée Nichapour est poète. Elle nous livre son témoignage de migrante à travers la lecture de passages de son livre *Pour l'amour d'une langue* écrit en français. Son intervention est donc une invitation à découvrir, à partir de son parcours et à l'aide d'un texte d'une grande beauté, les étapes successives de la vie d'une jeune migrante.

Aussi personnelle que soit son expérience, elle apparaît cependant d'une portée universelle car elle permet de caractériser ce que vit, ressent et désire un migrant :

- l'intégration dans un autre pays et une autre culture est le fruit d'un cheminement personnel, long et douloureux ;
- le désir de vivre dans un pays autre que le sien et de s'intégrer peut naître de manière originale : ici le « goût » des mots et le son de la langue française ;
- avant l'intégration et la réussite, le migrant connaît l'exil, la tristesse de la séparation et les difficultés matérielles ;
- l'aventure de l'intégration est individuelle ;
- l'obtention de la « nationalité » désirée, ici la « nationalité française » est vécue comme un moment d'immense bonheur, c'est un « passeport pour la liberté » ;
- tout migrant a besoin, comme chaque être humain, de reconnaissance sociale ;
- l'instrumentalisation de la question des migrants par les politiques est une source de souffrance et de révolte exprimée ici par l'écriture et la publication d'un livre.

Comme de nombreux écrivains d'origine étrangère qui s'expriment dans la langue de leur pays d'accueil, Azadée Nichapour apporte la preuve du caractère fécond de la rencontre des cultures.

Les conditions d'un partage des cultures : l'exemple de l'art contemporain

Après avoir rappelé que toute culture est le résultat d'un partage, Françoise Gaillard pose la question du partage des cultures à l'heure de la mondialisation : un partage menacé par trois dangers liés au fonctionnement du monde :

- l'alignement sur le plus petit commun dénominateur entre des cultures préalablement vidées de leur sens spécifique ;
- le rabattement de chaque culture sur la langue appauvrie d'une culture dominante qui serait celle d'un Occident dont la culture-monde constitue le dernier avatar ;
- le maintien de l'Occident dans son rôle de prescripteur.

La mondialisation est donc une menace « de domination et d'appauvrissement culturel » pour toutes les cultures autres que celle de l'Occident,

imposée au monde dans le sillage de la globalisation économique. Pour appuyer son affirmation Françoise Gaillard décrit les conditions dans lesquelles se sont déroulées trois manifestations artistiques récentes consacrées à l'art contemporain non occidental :

- *Magiciens de la Terre* en 1989, au Centre Pompidou,
- *Partage d'exotismes* en 2000, 5^e biennale d'art contemporain de Lyon,
- *Africa Remix* en 2005, au Centre Pompidou.

La volonté d'ouverture à l'autre et le dépassement de l'ethnocentrisme du monde occidental ne suffisent pas à surmonter tous les écueils. En effet quel regard l'Occident porte-t-il sur les arts autres que le sien ? Comment différencier l'œuvre d'art contemporaine non-occidentale des œuvres des collections folkloriques et ethnographiques des musées ? La valeur marchande suffit-elle à assurer à des œuvres « le statut d'art à part entière » ? Qui choisit les œuvres exposées ?

L'exposition *Africa remix* qui était destinée à sortir l'art africain de son ghetto, lui en construit un autre, aux frontières encore plus solides, en enfermant les artistes comme les œuvres dans leur « africanité ». Une africanité contemporaine, souvent éloignée des clichés de l'époque coloniale, mais, malgré tout, une « africanité ». Et c'est cette « africanité » que les visiteurs curieux venaient voir.

Les artistes non-occidentaux ont d'ailleurs bien compris que l'Occident « reste seul maître du jeu de l'art car c'est lui qui établit les règles » et ils intègrent ces règles pour être choisis. Le dialogue interculturel est un facteur fécond à condition que les contenus culturels qui se partagent – et donc « se créolisent, se métissent et s'hybrident » – ne soient pas préalablement arrachés à ce qui leur donne un sens : « l'ensemble culturel auquel ils appartiennent ».

Les migrations, enjeux individuels et collectifs

« Mieux vaut travailler à l'étranger que mourir chez soi » dit un proverbe soninké (Mali). Pour la majorité des migrants, quitter leur pays est une nécessité vitale non seulement pour eux-mêmes mais aussi souvent pour leur famille et leur entourage. Alors que l'homme désire vivre près de sa femme, de ses enfants et dans son milieu culturel, la migration le pousse à partir. De sa réussite dans le pays où il arrive dépend le bonheur de sa famille – qu'elle le rejoigne ou pas – et le développement de son pays s'il s'agit d'un migrant des pays du Sud.

*Immigrations choisies, immigrations subies :
les différentes formes de l'immigration*

François Héran invite le public à critiquer les idées reçues et énonce un double constat à propos des migrations :

– il y a plus de raisons de ne pas migrer que de migrer : raisons familiales, linguistiques, culturelles et politiques ;

– la proportion des migrants est faible par rapport à la population totale.

En France aujourd’hui l’idée que l’émigration augmenterait, et en particulier celle de l’élite, est fautive. En effet, la France est au 16^e rang des 17 pays de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) quant au taux d’émigration et les diplômés français du supérieur émigrent quatre fois moins que les Britanniques. Une autre idée fautive est celle qui sévit en Russie à propos de l’émigration chinoise en Sibérie, une source de peur injustifiée puisque, dans la réalité, les Chinois de l’intérieur migrent essentiellement vers le littoral de leur pays.

François Héran présente ensuite l’histoire de l’emploi des deux expressions « immigration choisie », ancienne, et « immigration subie », avant tout légale – regroupement familial, demande d’asile, séjour d’étudiants – alors que l’opinion l’associe trop souvent à l’émigration clandestine. Certains, dit-il, rêvent d’une migration « non subie » qui serait une migration « sans peuplement, une migration sans migrants ». Ils oublient que la migration choisie s’adresse à des citoyens de pays qui ont aussi leur mot à dire sur la situation faite à leurs ressortissants.

On peut penser que des pays comme les pays du Maghreb, ou certains pays d’Afrique de l’Ouest seront capables, comme l’Italie l’a fait, comme l’Inde est en train de le faire de plus en plus, de faire entendre leurs points de vue pour que leurs ressortissants soient traités correctement, du point de vue juridique.

Au Canada et en Suisse les politiques migratoires n’ont pas ralenti les flux de l’immigration. Le brassage des populations est une réalité, y compris en France.

Actuellement, un quart environ de la population vivant en France a au moins un parent ou un grand-parent né à l’étranger. Et si vous ajoutez une génération de plus, cela va faire un tiers. Le brassage des populations est donc déjà important et il ne fera que croître et progresser. Il faut nous préparer à cette idée plutôt que d’essayer d’imaginer qu’à force de volonté, on pourra reléguer l’immigration à l’arrière-plan.

*Enjeux individuels et collectifs de la migration :
le point de vue des pays de départ*

Flore Gubert s’interroge sur le rôle que jouent les émigrants des pays du Sud dans le développement de leur pays d’origine. Deux réalités retiennent particulièrement son attention : l’envoi d’argent et la « fuite des cerveaux » (*brain drain*). Les transferts de fonds des migrants installés dans les pays riches du Nord ou du Sud (pays du Golfe) vers les pays en développement (PED) sont en hausse constante et dépassent l’aide publique au développement donné par les pays du Nord. Ils varient selon les continents et les États,

mais même en Afrique subsaharienne où ils sont plus faibles en volume qu'en Asie ou en Amérique latine, ils représentent une part substantielle des transferts financiers.

Ces transferts sont-ils tous bénéfiques pour le développement social et économique ? Les réponses sont nuancées.

Les transferts jouent certes un rôle positif en tant que filets de protection sociale. Par ce biais, ils contribuent à améliorer sensiblement la situation de ceux qui restent et constituent un instrument de lutte contre la pauvreté transitoire souvent plus efficace parce que mieux ciblé que les flux financiers associés à l'assistance extérieure. De plus, en permettant de lever les contraintes de liquidités des familles, les transferts peuvent favoriser l'investissement en capital physique et humain. À côté de ces retombées positives, toutefois, il est également possible que les transferts suscitent des comportements rentiers de la part des familles bénéficiaires et qu'un cercle vicieux de dépendance vis-à-vis de ces revenus extérieurs se mette en place

Leur rôle à long terme n'est cependant pas négligeable dans la mesure où ils ont des effets positifs sur l'éducation et la santé, deux des piliers du développement.

Flore Gubert aborde ensuite la question polémique de la « fuite des cerveaux » des pays pauvres vers les pays riches. La réponse varie en fonction des pays. Si l'exode des diplômés est bénéfique pour des pays comme la Chine et surtout l'Inde où retournent beaucoup de migrants, il ne l'est pas pour la plupart des pays africains surtout dans les domaines de la santé, d'où la nécessité de trouver de nouveaux dispositifs pour gérer la migration des élites intellectuelles indispensables au développement des pays du Sud.

Il est clair qu'ils ne permettront pas de faire l'économie d'un dialogue entre pays du Sud et pays du Nord sur les moyens de gérer la tension croissante et de créer des mécanismes permettant de minimiser, voire de compenser, les pertes induites par la migration, dans une optique « gagnant-gagnant ».

L'émigration indienne

La diaspora indienne est aujourd'hui la deuxième du monde après la diaspora chinoise. La mobilité a toujours été une marque des peuples indiens : migrations, nomadisme, pèlerinages. Vaiju Naravane, journaliste indienne et correspondante à Paris du journal *The Hindu* nous trace un tableau de l'immigration de son pays depuis deux siècles.

L'émigration moderne a commencé en 1834 quand les Anglais se sont aperçus que l'abolition de l'esclavage les obligeait à trouver des travailleurs manuels pour les plantations de leur Empire. Pendant plus d'un siècle de 1834 à 1947, des travailleurs, mais aussi des marchands indiens, ont quitté leur pays pour les autres colonies britanniques d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes.

Après l'épisode douloureux des transferts de population liée à la partition de l'Empire des Indes en 1947 commence l'émigration récente en plusieurs vagues :

- d'abord émigration massive de personnes peu qualifiées (*brawn drain*⁴) vers l'Angleterre ;
- puis dans les années 1960, c'est le *brain drain* vers l'Angleterre et les États-Unis ;
- à partir de 1970 départ en grand nombre de travailleurs non qualifiés vers les pays du Golfe ;
- puis dans les années 1970-2000 maintien d'une émigration *brain drain* vers les États-Unis et les autres pays développés.

Vaïju Naravane aborde ensuite trois aspects importants du rôle de la diaspora indienne dans la vie économique, politique et culturelle de l'Inde :

- l'émergence économique de l'Inde permet le retour d'un certain nombre de diplômés des grandes écoles américaines qui découvre un nouvel eldorado dans leur propre pays ;
- la situation sociale difficile des travailleurs non-qualifiés résidant dans les pays du Golfe a obligé le gouvernement indien à réagir en défendant ses ressortissants et en élaborant une politique de l'émigration ;
- les émigrés d'origine indienne sont en général plus conservateurs que la population indienne. Ils gardent une image de la société indienne à la date de leur départ, oubliant son évolution très rapide : ce sont eux qui vont soutenir les mouvements extrémistes, hindous ou musulmans.

Ce sont eux qui veulent des mariages arrangés, par l'intermédiaire d'Internet ou par les journaux, pour trouver des « filles de bonne famille », c'est-à-dire de bonne caste tandis qu'en Inde, les choses changent beaucoup plus vite ; ce sont eux qui financent les partis extrémistes hindous, 90 % des Indiens vivant à l'étranger étant hindouistes Il y a aussi une politisation de ces groupes, que ce soit ceux partis dans le Golfe ou ceux qui ont émigré vers les pays développés.

« *Ces Anglais dans nos campagnes* » : l'immigration britannique en France depuis les années 1980, enjeux économiques, politiques et identitaires

Avec un titre provocateur et beaucoup d'humour Richard Tholoniati nous présente l'immigration britannique en France. Cet exemple permet de rappeler qu'il n'y a pas que des migrations Sud-Nord ou des migrations « de misère ». Les Anglais, dont le nombre en France augmente régulièrement, recherchent aujourd'hui en priorité un environnement « dans nos campagnes » ce qui n'était pas le cas au XIX^e siècle et au début du XX^e où ils séjournaient surtout sur la Côte d'Azur.

4. = Fuite des muscles ; *brain drain* = fuite des cerveaux.

Qu'ils aient leur résidence principale ou une résidence secondaire en France, les Britanniques avancent des raisons d'ordre économique, social et climatique pour « quitter le navire britannique ». À l'inverse ils trouvent de nombreux avantages à s'installer au pays des « *bloody Froggyes* », éducation, couverture sociale, environnement sans oublier la nostalgie d'une Angleterre des années 1950.

La France présenterait les valeurs victoriennes de la famille (les repas pris en commun) et aussi ce qui donne un petit frisson supplémentaire à nos voisins : la qualité de la vie, telle qu'elle s'exprime dans ces œuvres admirées des Britanniques : les films de Tati, *Manon des Sources*, *Être et avoir* de Nicolas Philibert, sans parler d' *Une Année en Provence*, livre de Peter Mayle, qui fit fondre ses compatriotes sur le Luberon pour y trouver calme, espace, bonne chère et fermettes bon marché.

Et Richard Tholoniati de conclure qu'au-delà de la grande diversité des situations entre ceux qui s'intègrent socialement et politiquement et ceux qui restent « entre-eux », les « expats » britanniques, comme ils se nomment, ont le mérite « de poser les bases d'une Europe multiculturelle, et de donner des visages aux acteurs de l'Entente cordiale ».

Migrations, quelles politiques ?

La mondialisation des flux migratoires actuels et le bouleversement des sociétés qui en découle ont des conséquences politiques majeures. Outre la volonté des États de maîtriser l'entrée des migrants sur leur territoire s'ajoutent les tensions créées au niveau local par les différences religieuses, linguistiques et culturelles. D'où la mise en place de législations sur le contrôle des frontières et la reconnaissance de certains droits des minorités. Comment concilier les lois des États souverains avec des droits internationaux reconnus par des organisations comme l'Organisation des Nations unies (ONU) telle la libre circulation des personnes. Jusqu'où aller dans la reconnaissance des modes de vie des minorités : signes religieux ou sociaux... ?

Autant de défis que les États doivent affronter.

La globalisation humaine

Catherine Wihtol de Wenden commence par dresser un tableau géographique détaillé des migrations internationales depuis les années 1980. Toutes les régions du monde sont concernées par le départ, le transit ou l'accueil des migrants, toutes en sont marquées :

Des processus communautaires se profilent en réponse à la mondialisation, à la perte de liens sociaux et à la crise des périphéries urbaines autour de pôles culturels, ethniques et religieux souvent réinventés. Dans les pays de départ,

migration et développement s'alimentent mutuellement : à court terme, la migration est un facteur de développement en même temps que le développement est un facteur de mobilité et de migrations.

Les inégalités sociales démographiques et économiques entre les États sont telles que les migrations ne risquent pas de diminuer. Le contrôle des États sur la circulation des personnes se heurte à la fois à la volonté économique de la libre circulation de tout – sauf des hommes – et à l'universalité de « l'homme citoyen du monde » selon le vœu des philosophes.

Des philosophes, comme Kant, dans son petit opuscule sur *L'Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique*, écrit en 1784, ont contribué à définir le citoyen du monde. Son point de départ est simple : la terre est une sphère et nous sommes condamnés à vivre ensemble, n'ayant nulle part ailleurs où aller. L'hospitalité doit donc être la première règle de conduite éthique de l'humanité. Le droit à la mobilité s'inscrit dans une vision universaliste et individualiste des valeurs.

L'affirmation du droit de migrer comme droit fondamental de l'homme se heurte au nationalisme et pose la question des frontières. Les migrations posent aussi un problème aux États-nations dans la mesure où ils ne contrôlent plus certaines réalités comme les flux de capitaux ou d'informations. De plus, pourquoi les migrants auraient-ils moins de droits que ceux qui restent sédentaires dans leur pays ? L'État-nation trouve aussi face à lui de nouveaux acteurs non étatiques qui contestent sa souveraineté : organisations non gouvernementales (ONG), organisations internationales ou régionales...

Catherine Wihtol de Wenden énonce et décrit à l'aide d'exemples précis quelques réalités dont la prise en considération est nécessaire avant toute réflexion sur les migrations internationales :

- la migration est un fait social ordinaire,
- la hausse de la mobilité humaine actuelle est le fait de facteurs inhérents au monde globalisé : l'information, l'économie, les moyens de transport, les solidarités transnationales, l'urbanisation des pays du Sud, la généralisation des passeports, les déséquilibres démographiques entre les États, etc.

Dans le débat soulevé par les flux migratoires, deux visions s'affrontent : une vision « souverainiste et sécuritaire » et une vision fondée sur des valeurs universelles comme le droit à la mobilité pour tous. Catherine Wihtol de Wenden expose les arguments des uns et des autres et met en évidence la multiplicité des acteurs impliqués : individus, États, organisations et associations internationales, complexité des situations selon les pays.

Comment rendre conciliables les arguments relevant de considérations humanitaires (protection internationale des migrants, intégration), les arguments économiques, tenir compte des préoccupations sécuritaires de « *containment* » des flux ou celles qui cherchent à faire de la migration une stratégie de développement dans une période de transition ? Ce qui émerge de cette cacophonie relative est la revendication d'un droit à la mobilité comme droit fondamental de l'homme accompagné de la protection des droits des migrants.

Mais les négociations et les conférences internationales sont peu efficaces et un droit international énonçant des « règles communes capables de sécuriser les parcours de mobilité » est, hélas, toujours inexistant.

Le modèle canadien en mutation et en question

Pays formé de migrants, le Canada est souvent présenté comme un modèle en matière de politiques migratoires d'où le très grand intérêt de l'analyse faite par Denise Helly spécialiste de ces questions à l'Institut de la recherche scientifique de Montréal.

Elle nous présente d'abord la politique de contrôle des flux. Les migrants permanents et les travailleurs temporaires dont le nombre ne cesse de croître sont sélectionnés selon des critères qui tiennent compte des emplois envisagés. Quant à l'entrée des « clandestins », elle est rendue plus difficile suite aux renforcements des contrôles aux frontières. Malgré toutes ces mesures destinées à mieux répondre aux demandes de l'économie canadienne les enquêtes montrent que les immigrés récents ne sont pas plus performants économiquement que leurs prédécesseurs : salaires faibles, chômage important...

Denise Helly aborde ensuite la question du multiculturalisme et des règlements législatifs et administratifs qui reconnaissent « la diversité culturelle ethnique et religieuse des Canadiens et visent à assumer une égalité des chances de tous ». La Cour suprême canadienne a créé l'obligation « d'accommodement raisonnable » pour résoudre les conflits qui peuvent surgir dans la vie quotidienne (travail, éducation, santé).

Aucun accommodement ne peut porter atteinte aux lois et aux droits et libertés d'une personne et l'État n'a aucun droit d'ingérence dans la sphère religieuse. L'esprit est d'éviter la multiplication de litiges juridiques et de réduire les inégalités culturelles par la négociation.

Malgré de nombreux accommodements adoptés, les enquêtes récentes d'opinion montrent que les « Canadiens perçoivent négativement les effets culturels ou économiques de l'immigration ». Ainsi les mesures de reconnaissance des particularités religieuses des minorités heurtent autant ceux qui se réclament du laïcisme que les féministes ou encore les nostalgiques du Québec catholique. De plus, l'augmentation du nombre de travailleurs temporaires crée une situation contradictoire dans la mesure où le principe de base du modèle canadien – « tout Canadien est un résident à part entière et un futur citoyen » – se trouve contredit par le fait que les droits de ces travailleurs sont déniés dans les faits.

L'immigration est un enjeu politique très conflictuel au Canada. Devant l'ampleur des débats autour de tout vote d'une loi d'immigration, aucun parti politique ne se hasarde à proposer des solutions...

Migrations, quelles politiques ? La situation française

Pour Claire Rodier trois grandes tendances caractérisent la politique migratoire de la France depuis 2003 suite à la première réforme de la législation sur les étrangers :

- « une approche utilitariste de l'immigration »,
- une politique « trompeuse car elle affiche des objectifs qui ne peuvent être remplis »,
- une politique qui viole « des droits des personnes ».

L'immigration choisie est ancienne en France et en Europe. Dès la fin de la seconde guerre mondiale la France fait venir des travailleurs qui manquent cruellement à certains secteurs économiques lors de la Reconstruction. Et même après la crise des années 1970 le mouvement continue. L'opposition entre « immigration choisie » et « immigration subie » est absurde dans la mesure où on veut stigmatiser l'immigration subie alors qu'elle accueille des immigrés légaux (regroupement familial, réfugiés) et croire que seule l'immigration choisie est utile. Or dans la réalité les deux s'entremêlent.

Claire Rodier dénonce ensuite les chiffres truqués de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière et énumère les principaux droits fondamentaux qui sont menacés ou violés comme le droit d'asile, le respect de la vie privée ou les droits des enfants que Monsieur le Maire du Mans avait évoqués lors de l'ouverture du forum en affirmant à propos des enfants de parents sans-papiers : « À partir du moment où ils sont au Mans, dans nos écoles, ce sont nos enfants. »

La France veut profiter de la présidence de l'Union européenne pour faire adopter par ses partenaires sa conception de l'immigration.

L'imposition de critères d'intégration pour l'admission des familles (adaptation du concept d'« intégration républicaine »), le respect des identités des États membres et de l'UE (adaptation du concept d'« identité nationale »), et, en matière d'immigration de travail, le refus des régularisations « générales » et l'immigration « choisie » contre l'immigration « subie », le tout sur un fond d'obsession sécuritaire qui donne la priorité à la lutte contre l'immigration clandestine et au contrôle des frontières, au détriment du partenariat pourtant indispensable avec les pays d'émigration.

Et Claire Rodier de s'élever en conclusion contre « cette vision eurocentrée du fait migratoire » et de demander aux sociétés civiles du nord et du sud de construire des politiques qui fassent « prévaloir les droits humains sur les logiques utilitaristes ».